



PROBEOL CHAINE 150 EL

Lubrifiant biodégradable selon la norme OECD 301B (utilisation peu nocive pour l'eau et le sol, limite les émissions de CO₂) pour le graissage des chaînes et guides de tronçonneuses.

AVANTAGES

PROBEOL CHAINE 150 EL est :

- un lubrifiant de très haute performance, stable à l'oxydation
- contient un agent filant et un épaississant biodégradable qui améliore sensiblement l'adhésivité réduisant ainsi les projections et la consommation.
- Convient pour une utilisation été et hiver jusqu'à 15°C
- Conforme à la norme de performance technique RAL-UZ48



EU Ecolabel : FR/27/010

Label accordé aux produits ou services qui satisfont aux exigences environnementales du système de label écologique de l'Union Européenne

UTILISATIONS

PROBEOL CHAINE 150 EL est recommandé pour une meilleure lubrification de toutes les chaînes de tronçonneuses à graissage manuel ou automatique, et plus particulièrement pour une utilisation dans les zones dites «sensibles» : les forêts à proximité des zones de captages d'eau, des lacs...

Caractéristiques	Méthodes	Unités	Valeurs
Couleur	-	-	Ambre
Odeur	-	-	Douce
Masse volumique à 15°C	NF T 60-101	kg/m ³	923
Viscosité cinématique à 40°C	NF T 60-100	mm ² /s	160
Viscosité cinématique à 100°C	NF T 60-100	mm ² /s	34
Point d'écoulement	NF T 60-105	°C	-30
Indice de viscosité	NF T 60-136	-	>160
Point d'éclair	NF T 60-118	°C	302
Biodégradabilité	OECD 301 B	%	>80
Biodégradabilité	CECL33A93	%	>95



PROBEOL CHAINE 150 EL

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : III-111-1903

Date d'édition : 08/03/2019